

D. C. : 06.07.2020

Réunion de Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 9 h 00

Sont présents tous les membres en exercice à l'exception de Mmes FAUQUET et BOURDON, excusées qui ont respectivement donné pouvoir à Mme CORNU et M. LEDUC.

Président : M. Régis PATTE, Maire

Secrétaire : M. Giovanni HANQUIET, Conseiller municipal.

Elections des délégués chargés d'élire les sénateurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il faudra procéder en septembre prochain au renouvellement d'un tiers des sénateurs.

Un arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 indique que trois délégués titulaires et trois délégués suppléants sont à désigner par le Conseil Municipal le 10 juillet 2020, date impérative qui ne peut être changée.

Election des délégués titulaires

Messieurs Régis PATTE, Laurent MAILLET et Pascal LEDUC sont seuls à se présenter.

L'élection se fait à bulletin secret. Chacun son tour, les Conseillers Municipaux déposent leurs bulletins.

Le dépouillement donne Messieurs Régis PATTE, Laurent MAILLET et Pascal LEDUC élus avec la majorité des 15 voix.

Ils sont aussitôt proclamés délégués titulaires du Conseil Municipal et ont accepté le mandat.

Election des délégués suppléants

Messieurs Laurent DELASSALLE, Jean-René DUMONT et Mme Sylviane CORNU sont seuls à se présenter.

L'élection se déroule comme pour l'élection des délégués titulaires.

Le dépouillement donne Messieurs Laurent DELASSALLE, Jean-René DUMONT et Mme Sylviane CORNU élus à la majorité des 15 voix.

Ils sont aussitôt proclamés délégués suppléants du Conseil Municipal et ont accepté le mandat.

Aucune observation ni réclamation n'est enregistrée et le procès-verbal, visé par M. PATTE, le Maire, MM DUMONT et CORDONNIER plus âgés des Conseillers Municipaux ainsi que par MM HANQUIER et PRAMAYON plus jeunes des Conseillers Municipaux, est clos à 09 heures 30.